

CIRCULAIRE 2008 - 2 -DT

Paris, le 14/03/2008

Objet : Valeur du point et salaire de référence

Madame, Monsieur le directeur,

Le conseil d'administration de l'Arrco, réuni le 11 mars 2008, a pris les décisions suivantes sur les paramètres techniques du régime.

Valeur du point

La valeur annuelle de service du point Arrco est fixée à 1,1648 € à compter du 1^{er} avril 2008, en augmentation de 1,46 % par rapport à la précédente valeur.

Salaire de référence

La valeur du salaire de référence Arrco pour l'année 2008 est fixée à 13,9684 €, en augmentation de 3,4 % par rapport à la valeur de 2007, compte tenu de correctifs sur exercices antérieurs.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur général